

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/01/2020	17/01/2020	F09320P0014

1. Intitulé du projet
Aménagement des espaces publics de la porte du Mazet à Port-Saint-Louis-du-Rhône

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)														
2.1 Personne physique Nom _____ Prénom _____														
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale <u>Métropole Aix-Marseille-Provence</u> Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <u>RUBERT Karine Responsable du service voirie et réseaux</u> RCS / SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>5</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td> </tr> </table> Forme juridique <u>Métropole</u>	2	0	0	0	5	4	8	0	7	0	0	0	1	7
2	0	0	0	5	4	8	0	7	0	0	0	1	7	

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 a	Aire de stationnement public comprenant 87 places de stationnement. Remarque : la rubrique 39 n'est pas concernée car le terrain d'assiette est de 4,9ha soit inférieur à 5ha.

4. Caractéristiques générales du projet
<p>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</p> <p>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</p> <p>Le projet du Parc du Mazet consiste en la création d'un nouvel équipement public paysager totalement ouvert et accessible, proposant des ambiances végétalisées et des zones de jeux, de loisirs et de détente à un public intergénérationnel.</p> <p>Connecté au centre ville par le réseau des pistes cyclables communales, le Parc du Mazet encourage les mobilités douces et la pratique d'une activité physique au sein d'ambiances paysagères et végétalisées variées.</p> <p>En arrière des enrochements conservés, un quai en béton de 3m de largeur viendra être réalisé sur le linéaire du bassin et du canal Saint Louis (650m). Ce quai est destiné en priorité aux déplacement doux piétons et cycles, il servira également de voie d'intervention pour les pompiers.</p> <p>Le Parc du Mazet prévoit, d'ouest en est, l'aménagement d'une zone de jeux d'eau avec fontaines et brumisateurs, une placette en revêtement stabilisé où stationneront en journée 2 food-trucks, de vastes prairies naturelles et arborées côté quai et un ensemble ludique et sportif composé d'aire de jeux, de terrains sportifs divers, d'espaces d'activités et d'un skatepark côté terre. Une offre de stationnement traitée de manière écologique et en infiltration de 84 places + 3 places PMR complète l'aménagement.</p>

4.2 Objectifs du projet

La partie sud de la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône présente un déficit en espace public paysager de qualité depuis de nombreuses années, notamment à proximité du quartier du Mazet et de son extension récente de l'écoquartier Coeur Saint Louis voisin du futur parc.

La croissance de la commune, qu'elle soit économique, urbaine ou démographique viendra dans les prochaines années s'opérer en grande majorité dans cette partie sud du territoire communal.

L'aménagement d'un tel parc paysager vient ainsi rétablir un équilibre nord-sud entre les différents quartiers de la commune. Il propose par ailleurs une extension à la promenade touristique traditionnelle qui s'opère sur les berges du bassin Saint Louis et s'interrompt jusqu'alors en amont du pont basculant.

L'un des objectifs de cet aménagement est également de renforcer l'attractivité et l'image de la presqu'île du Mazet en y implantant à son entrée, soit immédiatement après le passage du pont basculant et en parfait vis-à-vis avec le front bâti du port, un équipement qualitatif et attractif pour l'ensemble de la population Saint Louisienne mais plus largement pour les visiteurs, les touristes et les nombreux plaisanciers de passage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une période de 12 mois maximum.

La phase travaux comprendra une phase de préparation de chantier comprenant le dégagement des emprises, le débroussaillage du terrain et la mise en œuvre des installations de chantier.

Les rares édifices techniques présents seront démolis.

Ensuite, les opérations de terrassements seront réalisés conformément au plan de gestion des matériaux en cours de réalisation conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols potentiellement pollués (Cf. annexe 8).

A noter qu'il est prévu en recouvrement de l'ensemble des espaces végétalisés situés hors de la zone inondable par un apport de 15cm de terre végétale amendée (d'apport extérieur).

Les surfaces non végétalisées seront réalisées sans remblai en conservant le niveau du terrain naturel.

Un fois les travaux de terrassements réalisés, les réseaux secs et humides seront posés, puis les revêtements et les équipements et mobiliers. Les travaux de végétalisation seront réalisés en dernier lieu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La projet du Parc du Mazet sera composé des aménagements suivants :

- un secteur d'entrée de l'ordre de 0,4ha avec principalement des cheminements doux
- un secteur de jeux d'eau d'environ 0,3ha avec fontaines et brumisateurs sur 800m²
- un secteur repas/repos d'environ 0,36ha avec 2 emplacements pour food-trucks et des tables
- un secteur de prairies naturelles de 2,2ha composées de prairie pour ciné/concert, une prairie des arts, et des prairies libres et arborées. Des équipements de fitness y seront insérés
- un secteur loisirs et jeux d'environ 1ha comprenant une aire de jeux, des terrains sportifs divers, des zones ludiques et un skatepark
- un secteur parking d'environ 0,5ha traité de manière écologique en infiltration et composé de 84 places + 3 places PMR

Ce parc sera également composé de l'aménagement d'un quai en béton de 3m de large longeant le linéaire du bassin et du canal Saint Louis (650m). Il est destiné aux déplacements doux piétons et cycles ainsi qu'à l'accès des pompiers. Des cheminements doux seront également créés sur l'ensemble du parc.

A noter que le stationnement existant de l'avenue de la première division de la France Libre sera repris.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Il est soumis à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	4,9ha
Places de stationnement	87
Linéaire du quai	650m
Linéaire de cheminements piéton	1300m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port-Saint-Louis-du-Rhône.
Avenue de la première division de
la France Libre.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 Golfe de Fos-sur-Mer (930020226)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de transports terrestres nationales (réseau routier et ferroviaire) pour la période de 2018-2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet dans le périmètre de servitude de 500m de 2 monuments historiques inscrits : - Tour Saint Louis - Entrepôts maritimes (Cf. annexe 7)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Rhône et submersion marine de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône approuvé le 21 juin 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'anciennes activités industrielles ont été recensées sur les parcelles du projet. Des études de sols ont été réalisées, elles montrent : - une sous-couche de scories sur 30cm d'épaisseur présentant des teneurs en métaux sur brut les plus élevés du site - un impact hétérogène aux métaux lourds en surface (As, Cd, Pb, Zn) - les métaux sont fixés et peu lixiviables (Cf. annexe 8 - Synthèse des études de sols)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Ensemble formé par la Camargue" (93113051)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les plus proches : 460m ZPS Camargue (FR9310019) / 100m ZSC Rhône Aval (FR9301590) / 460m ZSC Camargue (FR9301592) (Cf. annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de 6000m ³ de terre végétale amendée sera réalisé pour être régalé sur l'ensemble des espaces végétalisés situés hors de la zone inondable. Cette technique permettra à la fois d'être favorable pour le développement végétal et d'isoler les sols pollués.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu naturel faunistique ni floristique n'a été mis en évidence par le bureau d'étude Naturalia. Le dossier de déclaration loi sur l'eau annexé au présent formulaire (Cf. annexe 9) comprend un chapitre relatif au milieu naturel et une évaluation d'incidences Natura 2000.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe en dehors des sites Natura 2000. Elle ne comprend aucun enjeu pour le milieu naturel. Le projet permettra de végétaliser le site et d'implanter des essences arborées. Les aménagements paysagers seront favorables aux populations d'oiseaux désignés par le site Natura 2000 Camargue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact hydraulique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un espace semi-naturel en friche, anciennement utilisé à des fins industrielles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - le PPRT de la société DEULEP SA (Effet thermique et surpression) approuvé le 26/05/2014. - le PPRT Fos Ouest (Effets toxiques, thermiques et surpressions) prescrit le 03/12/2012 dont un porter à connaissance a été soumis le 20/06/2017.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation quantitative des risques sanitaires a été réalisée pour analyser la compatibilité entre les usages futurs visés et le site (Cf. annexe 8 - Synthèse des études de sols) En prenant en compte des hypothèses de calculs sécuritaires, l'EQRS permet de confirmer que le site est compatible avec les usagers futurs : le quotient de danger QD calculé pour les risques non cancérigènes est inférieur à 1, et l'Excès de Risque Individuel (ERI) calculé pour les risques cancérigènes est inférieur à 10-5.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera des déplacements pour l'approvisionnement du chantier en matériaux ainsi que pour son fonctionnement général. Ces derniers seront faibles. En phase aménagée, la zone sera fréquentée par les usagers générant des déplacements supplémentaires. Cependant, l'effet sera modéré du fait de la nature du projet. Le projet permettra de développer les déplacements doux au sud de la ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera du bruit local. Cette nuisance sera temporaire et atténuée par des mesures. En phase aménagée, le projet générera du bruit lié à la fréquentation du site. L'effet sera faible du fait de la nature du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera des vibrations locales. Cette nuisance sera temporaire et atténuée par des mesures. En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera des émissions lumineuses locales. Elles seront temporaires et atténuées par des mesures. En phase aménagée, le projet générera des émissions lumineuses par la mise en œuvre d'un balisage lumineux solaire du quai. Le balisage lumineux ne génère aucune consommation énergétique.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera des émissions atmosphériques liées au fonctionnement des engins. Elles seront temporaires et atténuées par des mesures. En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des émissions atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des toilettes sèches (2 unités) écologiques équiperont le parc. (aucun rejet)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera des déchets inertes, non dangereux et dangereux. Cependant, la gestion des déchets sera réglementée strictement conformément à la réglementation. En phase aménagée, le projet sera de nature à générer des déchets ménagers du fait de la fréquentation du site. Des corbeilles seront installées à des distances régulières pour inciter les usagers à les utiliser

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage des sols sera modifié. Actuellement en friche et sans usage, le site est dégradé avec un aspect abandonné. L'espace sera valorisé, le parc améliorera la qualité du paysage avec des ambiances végétales variées. Le site sera utilisé comme une zone de détente et de loisirs pour le plus grand plaisir des habitants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A ce stade du projet, il est d'ores et déjà possible de définir des mesures environnementales pour minimiser les impacts du projet sur l'environnement. En phase travaux, les mesures principales prises permettront de :

- limiter les nuisances sonores, vibrations, rejets atmosphériques, émissions lumineuses
- optimiser et sécuriser les circulations
- informer les usagers et riverains
- gérer les eaux et les déchets (pour éviter d'éventuels transferts de pollution des eaux et des sols)

En phase aménagée, le projet sera positif pour les habitants de Port-Saint6louis-du-Rhône car il mettra à disposition un site attractif pour les activités de loisirs. Il améliorera également la qualité du paysage en insérant diverses ambiances végétales.

Dans le cadre de la présente mission, un dossier de déclaration a été réalisé. Ce dernier est annexé au présent formulaire (Annexe 9) pour mettre en évidence le panel de mesures prévues pour lesquelles le Maître d'Ouvrage s'engage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur est très anthropisé et comprend très peu d'enjeux environnementaux. Le projet sera de nature à améliorer la qualité paysagère du site et son attractivité. L'ensemble des impacts sera généré en phase travaux du fait des nuisances relatives au chantier. Avec les mesures courantes de bon fonctionnement de chantier, ces nuisances seront réduites.

Ainsi, du fait de la nature du projet et des mesures courantes de bon fonctionnement du chantier, il ne semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cartographie du patrimoine Annexe 8 : Synthèse des études sur la qualité des sols et évaluation quantitative des risques sanitaires Annexe 9 : Dossier de déclaration loi sur l'eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Istres

le,

11/12/19

Signature

